

Communiqué

Les représentants :

- du Conseil national de l'Ordre des médecins
- de la Conférence des doyens des facultés de médecine
- du Syndicat des médecins de la santé publique
- du Syndicat des médecins de libre pratique
- du Syndicat des médecins hospitalo-universitaires
- du Syndicat des internes et des résidents
- de l'Union des médecins spécialistes libéraux

réunis le jeudi 26 décembre 2013 à la Maison du Médecin, ont réitéré leurs préoccupations face au déséquilibre de répartition géographiques des prestations sanitaires dans le pays à l'origine de l'inégalité d'accès aux soins.

L'ensemble des instances représentatives ont déjà exprimé, séparément, leur refus du projet d'amendement de la loi 91-21 du 13 mars 1991, actuellement à l'étude au niveau de l'ANC et considèrent ce projet :

ARBITRAIRE, car sans étude rationnelle prenant en considération les données de la carte sanitaire et les moyens mis à la disposition par le budget de la santé pour motiver cette décision en toute transparence.

PRECIPITÉ, car il court-circuite le dialogue sociétal sur les politiques, les stratégies et les plans nationaux de santé dont les travaux sont, suspendus, depuis, en signe de protestation.

COERCITIF car il est contraire à toutes les déclarations des instances internationales du travail et porte atteinte aux libertés individuelles.

INOPERANT car la médecine de spécialité s'exerce obligatoirement sur un plateau technique au sein d'équipes médicales complémentaires. Ce projet n'est que le recyclage de diverses mesures précédentes inappropriées.

Les instances représentatives estiment que la priorité serait de mettre à niveau les structures sanitaires publiques et de consolider la médecine de première ligne. Les choix de stratégie sanitaires à travers le monde s'appuient maintenant sur le rôle central du médecin de famille. La création de pôles sanitaires de performance à l'intérieur du pays soutenus par les structures universitaires existantes serait la solution de choix permettant à court et moyentermes l'accès aux soins de spécialité de qualité. La solution à long terme est tributaire d'un programme de développement régional équitable.

L'ensemble des instances représentatives expriment leur indignation face à la campagne de dénigrement et de désinformation menée à l'encontre des médecins les déclarant coupables de l'ensemble des maux et des insuffisances du système actuel de santé.

L'ensemble des instances représentatives déplorent l'empressement dans le processus d'adoption de ce projet, contre l'avis du corps médical, dans une volonté du fait accompli.